



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 MARS 2024

Date de la convocation : 04/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 04/03/2024
Date d'affichage de la délibération : 14/03/2024
Date du départ en Sous-préfecture : 14/03/2024

Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8
Ayant donné pouvoir : 2
Absents excusés : 2
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à vingt heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN, Président.

Étaient présents :

M MAUGAN Gilbert, Président
M DUCLOS Jean Noel
Mme HOLLINGER Jacqueline
M. FAUVIN Patrick
Mme MAUGAN Marie
Mme FORESTIER Lucille
Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde
Mme VOISIN Elke

Étaient absents excusés : M. PRUVOT Patrice / Mme POLLET Dorianne

Secrétaire : Mme FORESTIER Lucille a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de Gestion 2023
- Approbation du Compte Administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Approbation du Budget Primitif 2024
- Tableau des effectifs du SIPEAF
- Questions diverses (Bilan Accueil de Loisirs février 2024 / Transport Scolaire / Aménageur Garderie / Formation Agents 1^{er} Secours / Accueil de loisirs vacances d'avril)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 FÉVRIER 2024

A l'unanimité des membres présents ou représentés, **le Conseil Syndical** approuve le procès-verbal.



Délibération n° 2024-05

Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarant que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par Monsieur Marc HELLEN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, comptable du SGC de GARGES, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés

APPROUVE le compte de gestion 2023 établi par le comptable du trésor public

Délibération n° 2024-06

Approbation du Compte Administratif 2023

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Gilbert MAUGAN, Président, quitte la salle et ne participe donc pas aux débats, ni au vote. Monsieur DUCLOS Jean-Noël, élu Président, présente le compte administratif 2023.

M. DUCLOS Jean-Noël présente le compte administratif 2023.



RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Dépenses de fonctionnement 530 608,98 €	Dépenses d'investissement 58 060,38 €
Recettes de fonctionnement 619 025,30 €	Recettes d'investissement 285 428,98 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 - SIPEAF

Section de Fonctionnement	
Recettes 2023	619 025,30 €
Report excédentaire de 2022	0,00 €
Recettes 2023 et excédent 2022	619 025,30 €
Dépenses 2023	530 608,98 €
Excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de 2023	88 416,32 €
Section d'investissement	
Recettes 2023	285 428,98 €
Report déficitaire de 2022	-175 751,52 €
Recettes 2023 moins le déficit 2022	109 677,46 €
Dépenses 2023	58 060,38 €
Excédent d'investissement cumulé à la clôture de 2023	51 617,08 €
Excédent cumulé de fonctionnement + investissement à la clôture de 2023	140 033,40 €

Excédent 88 416,32 € Excédent 227 368,60 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le compte administratif 2023 du SIPEAF dont le résultat de clôture excédentaire est de **140 033,40 €**

- Un excédent de Fonctionnement cumulé de **88 416,32 €**
- Un excédent d'Investissement cumulé de **51 617,08 €**



Délibération n° 2024-07

Affectation des résultats 2023

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés

DÉCIDE d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif du SIPEAF de l'exercice 2023 soit **140 033,40 €** de la façon suivante :

40 000,00 € à la section de fonctionnement - Recettes du budget primitif 2024
(Sur le compte 002),

48 416,32 € à la section d'investissement – Recettes du budget primitif 2024
(Sur le compte 1068),

DÉCIDE d'affecter l'excédent de clôture de la section d'investissement du compte administratif du SIPEAF de l'exercice 2023, soit 51 617,08 € sur la section d'investissement Recettes du budget primitif 2024 (sur le compte 001).

Délibération n° 2024-08

Vote du budget primitif 2024

Monsieur Le Président donne lecture du Budget primitif 2024 qui se résume comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	628 024, 24 €	628 024, 24 €
Investissement	190 033,40 €	190 033,40 €

Conformément au statut du SIPEAF, la participation des communes (260 000,00€) au frais de fonctionnement sera répartie entre les communes adhérentes avec la clé de répartition suivantes (75% au prorata du nombre d'habitants au 1 janvier 2024 et 25% au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2023/2024) :

- Bellefontaine : 109 324,91 €
- Jagny sous-bois : 67 544,25 €
- Lassy : 50 788,58 €
- Le Plessis Luzarches : 32 343,26 €

L'appel des fonds aux communes se fera de la manière suivante :

- 45% en mars



- 45% en juin
- 10% en octobre

Conformément au remboursement d'emprunt pour le Projet Rénovation/Extension de l'école Alain Fournier, l'appel de fonds sera sollicité en avril 2024, reparté entre les communes adhérentes au prorata du nombre d'habitants au 1 janvier 2024 :

- Bellefontaine : 17 983,91 €
- Jagny sous-bois : 10 585,47 €
- Lassy : 7 322,56 €
- Le Plessis Luzarches : 4 932,30 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOpte le Budget Primitif 2024 du SIPEAF tel qu'il lui a été proposé par chapitre.

Délibération n° 2024-09

Tableau des effectifs du SIPEAF

M. Le Président présente le tableau des effectifs des agents du SIPEAF au 12 mars 2024.

Tableau des effectifs SIPEAF						
CADRES ou EMPLOIS	CATEG.	EMPLOIS EXISTANTS	EMPLOIS DERNIEREMENT CRES	EMPLOIS SUPPRIMES	EFFECTIFS POURVUS	dont TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	0	0	1	0
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique 2ème classe titulaire	C	1	0	0	1	0
Adjoint technique 2ème classe non titulaire	C	2	0	0	2	2
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation 2ème classe titulaire	C	2			2	2
Adjoint d'animation 2ème classe non titulaire	C	1	0	0	1	1
Total		7	0	0	7	5

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés

Approuve le tableau des effectifs du SIPEAF.

POINTS DIVERS



- Questions diverses : Bilan Accueil de Loisirs février 2024 / Transport Scolaire / Aménageur Garderie / Formation Agents 1^{er} Secours / Accueil de loisirs vacances d'avril)

- **Bilan Accueil de Loisirs février 2024**

La semaine d'accueil de loisirs du 12 au 16 février s'est très bien déroulée. Les enfants étaient contents des activités proposées par les animatrices.

- **Transport Scolaire**

Notre transporteur pour le circuit des transports scolaires Cars Lacroix n'aura plus le marché pour notre circuit. Le marché devrait être repris par la société Keolis.

M. Maugan a rencontré ce mardi 12 mars, IDF Mobilité pour une 1^{er} rencontre et discuter du circuit.

- **Aménageur Garderie**

Nous souhaitons faire un nouvel aménagement dans la garderie, en séparant la cuisine et les fournitures pour les activités. Pour cela nous souhaitant réaliser une cloison dans la partie cuisine.

Nous allons demander à la CAF et la MSA une participation à ce projet.

- **Formation Agents 1^{er} Secours – PSC1**

Nos 7 agents vont effectuer la formation PSC1 (1^{er} secours) le vendredi 19 avril 2024, la formation sera assurée par les pompiers du Val d'Oise.

- **Accueil de loisirs vacances d'avril**

Le premier effectifs pour l'accueil de loisirs du 8 au 12 avril est de :

ALSH avril 2024				
Lundi 08/04	Mardi 09/04	Mercredi 10/04	Jeudi 11/04	Vendredi 12/04
13	17	13	23	19

Les parents ont juste au mercredi 13 mars pour faire les pré-inscriptions.

Cette effectif n'atteint pas nos souhaits mais nous allons relancer les parents.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est close à 21h15.

Secrétaire de séance

Le Président,
Gilbert MAUGAN